Terres en Vie

Rapport d'orientations 2019-2020

De l'alimentation en circuits courts à la préservation de la biodiversité en passant par la résilience face aux changements climatiques en intégrant la revitalisation rurale au profit de tous les usagers du territoire.

LES ORIENTATIONS

1. **Évolution du statut juridique**
   - Étude de faisabilité à conclure.
   - Recherches sur la représentation, la gouvernance et l'intégration de l'ESS.
2. **S'organiser, se professionnaliser**
   - Organisation de la gouvernance, du travail administratif pour une représentation efficace de tous les groupes de travail.
   - Création d'un poste de salarié permanent (animation, coordination des projets, représentation, suivi des travaux...).
3. **Élargir le spectre de nos intérêts et activités à tous les objectifs de la création de Terres en Vie (cf phrase d'en-tête).**

LES ACTIONS

1. **Consolidation des actions engagées dans les groupes locaux :**
   - Élargissement de l'action citoyenne pour intégrer les usagers nouveaux (randonneurs, agriculteurs, porteurs de projets, chasseurs, parents d'élèves ...
   - Étapes en fonction de l'avancée de chaque groupe local :
     - Inventaire de l'occupation du sol communal.
     - Phase 2, agrandissement des îlots. Accompagnement de porteurs de projets en cours d'installation.
     - Étude avec la Chambre d'agriculture et les viticulteurs.
     - Préparation de phase 3 avec les communes et les EPCI

2. **Clarification de la conduite d'exploitation pendant le portage des parcelles.**
   - Généralisation de semis de prairies de longue durée en graminées légumineuses.
   - Récolte annuelle en foin.

3. **Réalisation d'un programme d'arrachage sur 5ha au début de l'été.**

4. **Poursuite des recherches de financement :**
   - Fonds Leader,
   - Région Pays de la Loire,
   - Conseil Départemental

5. **Mise en place d'un plan ambitieux de reconquête de la biodiversité.**
   - Évaluation de la biodiversité dans tous les îlots ;
   - Plantation de haies bocagères ;
   - Création de mares à batraciens ;
   - Suivis ultérieurs des évolutions.

6. **Démarches auprès des EPCI** compétents en matière de PAT et PCAET afin d'étudier les partenariats permettant d'intégrer des objectifs communs.